



CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 07 NOVEMBRE 2017
20 H 00 SALLE DU CONSEIL
MUNICIPAL

PROCES VERBAL

Affichage le :

L'an deux mille dix-sept, le mardi sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal en mairie de Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2017

Présents :

Laurent BAUDE – Joël LANGUILLE - Pascale LIPIRA - Jean-Louis FERRIER - Patricia BLANC - Corinne CHARRONNAT – Jean-Paul LE GAL - Jacques THOREAU - Jacqueline PAVARD - Patrick PARAVIS - Olivier MORAND – Joanna WRONA - Hervé LETOURNEAU - Philippe LAVENTURE - Robert FENNINGER – Gisèle TOUSSAINT- Jean-Jack AGOGUE

Absents excusés : Sylvie RAOULT – Elisabeth GUEYTE – Rosa ARGENTIN – Rabah LOUCIF – François HUME – Magali DESBOIS

Pouvoirs :

Sylvie RAOULT a donné pouvoir à Laurent BAUDE
Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Hervé LETOURNEAU
Rosa ARGENTIN a donné pouvoir à Corinne CHARRONNAT
Rabah LOUCIF a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER
Magali DESBOIS a donné pouvoir à Patricia BLANC

Secrétaire de séance : Patrick PARAVIS

ORDRE DU JOUR

00-DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

01-APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2017

02-DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

03- DÉPENSES IMPRÉVUES

PERSONNEL

85/17 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

86/17 - PERSONNEL COMMUNAL : PRIME ANNUELLE 2017

INTERCOMMUNALITÉ

87/17 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

00-DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Patrick PARAVIS est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

01-APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2017

02-DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°31/2017 : Convention avec l'association « Jenny Coach » pour son intervention chaque vendredi dans le cadre des TAP aux écoles élémentaires du Champ Luneau et du Bourg à compter du 22 septembre 2017 jusqu'au 6 juillet 2018. La commune verse une contribution financière de 37 € l'heure et rembourse les frais kilométriques de l'intervenant.

Décision n°32/2017 : Convention avec Madame BELLOUARD, médecin pédiatre afin d'assurer les fonctions de médecin référent de la structure petite enfance de Semoy du 3 octobre au 31 décembre 2017. Elle interviendra trois fois sous forme de vacation de 3h, le taux de rémunération horaire est fixé à 40 € net.

Décision n°33/2017 : Convention avec la SEM ADOMA pour la location de la Maison forestière afin d'accueillir une famille ou deux de ressortissants étrangers en attente de la délivrance d'un titre de séjour. La commune percevra une indemnité mensuelle de 700 € par mois ainsi qu'une provision pour charge de 200€.

Décision n°34/2017 : Convention avec le GEVL profession sports et loisirs 45 pour encadrer des ateliers sportifs et ludiques au sein de l'ACM Françoise Dolto le lundi 23 octobre et le jeudi 02 novembre. Il sera versé pour la prestation un montant de 126.86 €.

03- DÉPENSES IMPRÉVUES

Décision n°01/17 : Dépense imprévue pour engager et mandater le montant de 440.00 € correspondant à l'avis d'attribution pour la consultation concernant le choix de l'aménageur pour la ZAC du Champ Prieur.

PERSONNEL

85/17 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte les avancements de grade justifiés par la nature, l'évolution et l'importance des missions des services auxquels les agents appartiennent.

Il est donc proposé une modification du tableau des effectifs comme suit :

Au 1^{er} octobre 2017 :

Filière	Poste supprimé	Filière	Poste créé
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe.	Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe.

Administrative	Rédacteur.	Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe.
Sociale	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles.	Sociale	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles.
Sociale	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe.	Sociale	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe.
Technique	Agent de maîtrise	Technique	Agent de maîtrise principal.
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe.

Ceci étant exposé,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu les avis favorables de la commission administrative paritaire du 26 septembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs défini ci-dessus,**
- **DE PRECISER que la dépense est régulièrement inscrite au budget 2017, chapitre 12.**

86/17 – PERSONNEL COMMUNAL : PRIME ANNUELLE 2017

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal de Semoy a délibéré en 1976 afin d'attribuer une prime annuelle au personnel communal. Depuis 1998, cette prime est intégrée dans le budget de la commune.

Il est proposé de fixer l'enveloppe 2017 à 88 850.00 euros et de fixer les conditions d'attributions aux agents, quelle que soit leur position statutaire, ayant effectué au moins 151.67 heures au cours de la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017.

Le montant de l'allocation pour un agent à temps plein est de 1477.87 euros brut. Ce montant est versé au prorata du temps de travail des agents.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE FIXER à 1477.87 euros brut le montant 2017 de l'allocation de fin d'année à taux plein**
- **D'APPROUVER les modalités de calcul de cette prime annuelle**
- **DE FIXER à 88 850.00 euros le montant de l'enveloppe globale 2017**
- **DE RAPPELER que les crédits sont régulièrement inscrits au budget 2017 du budget de la commune, chapitre 12.**

INTERCOMMUNALITE

87/17 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-3 du code général des collectivités territoriales, les EPCI adressent chaque année aux maires de chaque communes membres, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public industriels et commerciaux.

Monsieur le Président d'Orléans Métropole a donc communiqué, après passage devant son assemblée délibérante, le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Il appartient à Monsieur le maire de communiquer ce rapport au conseil municipal.

Ceci étant exposé,

Vu l'article D.2224-3 du CGCT ;

Après présentation du rapport d'activité 2016 par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal

- **PREND ACTE du rapport 2016 de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.**

INFORMATIONS DIVERSES

-Joël LANGUILLE et Olivier MORAND informent que l'inauguration de la semaine culturelle aura lieu le vendredi 10 novembre à 17h00 au Centre Culturel. Elle se termine le 19 novembre. Cette semaine met à l'honneur la femme. Sont proposés au cours de cette semaine des expositions, lectures, chants, conférences, théâtres, concerts....

-Patricia BLANC indique que les membres du conseil de l'école maternelle remercient d'une part la municipalité des travaux réalisés sur le bâtiment de l'école maternelle, et d'autre part les services municipaux pour leur présence et aide lors de la rentrée scolaire.

-Patricia BLANC informe de l'inauguration des travaux de restructuration de l'école maternelle le 18 novembre à 10h et de l'inauguration du rocher/toilettes sèches à 14h le même jour.

-Joanna WRONA informe que le 1^{er} décembre à 20h a lieu la conférence sur la restitution de l'Inventaire de la Biodiversité Communale. La conférence sera suivie de la remise des prix du concours photo.

-Pascale LIPIRA annonce que plusieurs conférences sont organisées sur le thème du plan climat air énergie territorial, démarche lancée par Orléans Métropole. Les conférences auront lieu notamment les 08 et 14 novembre. Ce PCAET doit permettre de définir les orientations à prendre et les actions à mettre en œuvre pour que la transition énergétique de notre territoire réponde aux objectifs d'économie d'énergie et d'amélioration de la qualité de notre environnement.

-Corinne CHARRONNAT informe que le 24, 25 et 26 novembre aura lieu la collecte nationale de la banque alimentaire.

Clôture de la séance à 20h38

Le Maire
Laurent BAUDE

